

Lyon, le 3 mars 2017

#presidentielle2017

Pour une publication intégrale des "parrainages" pour l'élection présidentielle

L'association des maires ruraux de France demande au Conseil Constitutionnel la publication intégrale du nombre de formulaires envoyés par les élus.

La rétention de noms de candidats n'est pas acceptable. Il n'appartient pas au Conseil Constitutionnel d'apprécier le bien-fondé ou non d'un parrainage, mais seulement sa validité formelle. Il y va du respect et de la considération élémentaire dus aux élus de la République.

Dans ces périodes d'inquiétude politique et de crise de confiance que connaît le pays, il importe que les institutions assument pleinement et sans équivoque leur rôle. Il serait impensable que la forme de présentation des parrainages soit sujette à influence qui impacterait les élus et l'opinion publique.

Vanik BERBERIAN
Président
Maires ruraux de France

#presidentielle2017 #macommuneestutile